

**DOC\_202310-27**

La Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle du ministère des Ressources naturelles et des Forêts transmet les informations suivantes en lien avec la présente demande :

Coûts associés à la lutte contre les feux de forêt : 166 362 265,11 \$

Frais découlant de cette crise : 2 174 326,80 \$

Les coûts associés à la lutte contre les feux correspondent aux facturations reçues de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) en date du 11 octobre 2023 pour l'année 2023. Il est possible que ces montants continuent d'évoluer selon les informations à recevoir de la SOPFEU.

Les frais découlant de cette crise correspondent à l'extraction des données SAGIR pour les dépenses associées aux feux de forêt 2023 en date du 30 septembre 2023.